

## ORDRE DU JOUR

### Conseil communautaire du 4 Décembre 2018

1. - Procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2018
2. - Compte-rendu des Décisions du Président

#### **I – Aménagement**

3. - Contrat de Ruralité– Approbation de l'accord-cadre.
4. - Convention de partenariat pour la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

#### **II – Politique Ville**

5. - Rapport annuel Politique de la Ville
6. - Lancement de l'Appel à Projets du Contrat de Ville - Année 2019.

#### **III – Education**

7. - Participation au financement de l'école privée sous contrat d'association « Jean Cassaigne » pour l'année scolaire 2017/2018 pour les élèves de l'élémentaire. (Abrogation de la délibération 2017120262 du 15 décembre 2017).
8. - Participation au financement de l'école privée sous contrat d'association « Jean Cassaigne » pour l'année scolaire 2018/2019 pour les élèves de l'élémentaire.
9. - Actualisation du coût du forfait élève d'école élémentaire servant au calcul de la participation des communes extérieures pour leurs élèves scolarisés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
10. - Actualisation du coût du forfait élève d'école maternelle servant au calcul de la participation des communes extérieures pour leurs élèves scolarisés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **IV- Culture**

11. - Théâtre de Gascogne: Mise à disposition de biens, équipements et matériels dans le cadre de l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence "Equipements Culturels et Sportifs" (Théâtres "Le Molière" et "Le Pégly").
12. - Théâtre de Gascogne: Convention relative aux relations juridiques, techniques et financières avec la Régie du Théâtre de Gascogne.
13. - Théâtre de Gascogne: Mise à disposition temporaire de services entre Mont de Marsan Agglomération et la Régie personnalisée du Théâtre de Gascogne.

#### **V – Eau et Assainissement**

14. - Abrogation et retrait des délibérations du conseil communautaires concernant la Régie Intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement.
15. - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'eau.

16. - Régie Intercommunale de l'Eau – Désignation des membres du conseil d'exploitation sur proposition du Président.
17. - Désignation du directeur de la Régie Intercommunale de l'Eau sur proposition du Président.
18. - Régie à autonomie financière de l'Eau - Création du budget.
19. - Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du service public de l'assainissement.
20. - Régie Intercommunale de l'Assainissement – Désignation des membres du conseil d'exploitation sur proposition du Président.
21. - Désignation du directeur de la Régie Intercommunale de l'Assainissement sur proposition du Président.
22. - Régie à autonomie financière de l'Assainissement- Création du budget.
23. - Compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » - Représentation de Mont de Marsan Agglomération au sein du SYDEC.
24. - Compétences « Eau » et « Assainissement » – Transferts de prêts de la régie Assainissement.
25. -Compétences « Eau » et « Assainissement » – Transferts de prêts de la régie Eau.

## **VI– Finances**

26. - Budget Principal : décision modificative n°3-2018.
27. - Budget annexe Transports : décision modificative n°1-2018.
28. - Révision des attributions de compensation.
29. - Enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2019.
30. - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.
31. -Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Eau, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.
32. - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement du budget annexe de l'Assainissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.
33. - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Théâtre de Gascogne.
34. - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention octroyée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.
35. - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention octroyée à l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération .

## **VII- Ressources humaines**

36. - Transfert des agents de la Ville de Mont de Marsan vers Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées »
37. - Modification d'un Contrat à Durée Déterminée.

## **Questions diverses**